

## LA MORT DE DONGER, AU HAVRE

### PAS DE PREMEDITATION

#### Réponse aux « Débats » - Rixe d'alcooliques

#### Les témoignages patronaux

#### Invraisemblances – Le revolver

Avant de reprendre la discussion des incidents du Havre, il me faut d'un mot répondre aux *Débats*; qui affirmaient hier soir l'inexactitude des informations que j'ai recueillies. Nous comprenons très bien qu'il ne plaise pas aux *Débats* de voir établi la vérité; mais peut-être n'ont-ils pas le droit d'accuser les autres de la travestir. Où donc les *Débats* prennent-ils ce droit ? Se sont-ils renseignés aux sources ? Ont-ils seulement lu avec attention les relations, confronté les témoignages, rapportés à cette heure par les journaux locaux ? Si les *Débats* ne l'ont pas fait et si ce sont leurs affirmations qui sont fausses, je leur demande s'ils oseront reprendre contre nous leurs accusations ? Plus encore : je leur demande s'ils auront le front de ne pas reconnaître qu'ils se sont trompés ? S'ils ne le font pas, nous aurons le droit de dire qu'ils ont menti. Nous attendons, prêts à enregistrer leur réponse... ou leur silence.

Tout le monde était ivre. Les témoins oculaires ont beau dire le contraire, l'Humanité ne s'embarrasse pas pour si peu. De même, elle affirme que Donger a pris l'offensive et menacé les grévistes de son revolver. Personne n'a vu cela au Havre, mais l'Humanité l'a vu de Paris. Quant à la préméditation établie par les témoignages divers et concordants, l'Humanité l'écarte sans peine d'une simple pirouette !

(Les Débats)

Les *Débats* ont bien senti l'importance de la démonstration que j'ai amorcée hier. En huit lignes, c'est toute l'accusation qui est en jeu.

S'il ne s'agit, en effet, que d'une rixe entre ivrognes, que devient le « crime syndical » ?

Reprenons donc les faits.

#### Ivresse démontrée

L'ivresse des agresseurs ? C'est le Petit Havre (sera-t-il suspect, lui aussi) qui, rendant compte le jeudi 11 septembre de la rixe, affirme que le chef de la sûreté havraise n'a pu procéder que le lendemain à leur interrogatoire.

L'ivresse de Donger, elle est démontrée particulièrement, par le témoignage de M. Legouis, qui a expulsé d'un couloir attendant à son débit, de son débit ensuite, Donger vociférant, le revolver à la main. M. Legouis m'a répété cela hier matin sans passion, parce que cela était vrai, et il ajoutait : « Si j'avais su ce qui allait se passer, j'aurais fait sortir Donger par une rue de derrière ».

La présence du revolver, le même témoignage de M. Legouis la dénonce, appuyé par les déclarations des inculpés eux-mêmes, par le témoignage de l'ouvrier Le Floch, entre les mains duquel ce revolver fut remis après la bagarre.

Je pense bien que le juge d'instruction tiendra d'ailleurs à retrouver ce revolver, il le faut, je dirai tout à l'heure pourquoi.

Ainsi donc, il ne peut y avoir de doutes sur ces deux points.

## La préméditation ?

Reste la préméditation. Pourquoi l'affirme-t-on, et sur quoi se fonde-t-on pour l'affirmer ?

Pourquoi ? Parce qu'il ne suffit pas de tenir sous les verrous les agresseurs de Donger; parce qu'on veut atteindre l'organisation syndicale naissante; parce qu'après avoir porté un coup décisif à la grève, on veut atteindre les militants.

Si l'agression était préméditée, la complicité morale du secrétaire du syndicat, du trésorier est engagée. Mais comme le crime de complicité morale n'est pas encore entré dans nos mœurs judiciaires, il fallait au moins trouver une complicité par paroles. On l'a trouvé.

Des témoignages accusent Boyer et Durand d'avoir, en séance de grève, en plusieurs et de nombreuses séances, proposé la mort de Donger et de deux autres ouvriers.

J'ai déclaré ces témoignages suspects, voici mes raisons :

J'ai la liste de ces témoins. Par un hasard étrange, ils sont tous des ouvriers de la Compagnie Transatlantique. Mais où le hasard devient intelligent, c'est ici :

C'est M. Ducros, l'agent général de la Compagnie, qui les amenés le premier à l'instruction.

C'est M. Delarue, contremaitre de la Compagnie, qui, il y a trois jours, accompagnait jusque dans le cabinet du juge un témoin qui demandait à être entendu à une autre heure.

C'est M. Renard, chef de charbonnage à la Compagnie, qui hier encore, accompagnait jusqu'à la salle d'attente les témoins à charge contre Durand.

Tant de sollicitude donne à penser que la Compagnie Transatlantique considère le procès comme son affaire. Si elle n'entendait pas en tirer parti, croit-on que tout son haut personnel serait amené ainsi à intervenir.

Que disent maintenant ces témoins, ou que leur fait-on dire ?

Boyer et Durand, dans plusieurs réunions de grève, auraient dit qu'il fallait « se débarrasser » de Donger. Durand aurait ajouté : « Il faut le tuer, mais ne dites pas que c'est moi qui l'ai conseillé, vous me feriez attraper deux ans ! » Il aurait même déclaré encore : « Mon père n'est pas syndiqué, il faut l'obliger par la force à être des nôtres, et lui faire comme aux autres. »

Tout cela en séance PUBLIQUE devant six cents personnes ! Eh bien ! N'en déplaise aux *Débats*, je crois qu'il faudra plus que dix témoignages de la Transatlantique pour faire croire cela.

Durand nie énergiquement ces faits. Ceux qui ont assisté aux réunions déclarent qu'ils n'ont jamais entendu un tel langage; et ceux-là parlent librement, ils n'ont derrière eux ni un agent général, ni un contremaitre, ni un chef de charbonnage.

J'imagine que M. Vernis, le juge d'instruction – dont on m'a dit qu'il était incapable de céder à des influences extérieures – n'aura pas de peine à trouver les témoignages de vérité qu'il doit à la justice. C'est déjà beaucoup qu'il ait procédé aussi hâtivement à l'arrestation des frères Boyer et Durand, qui n'ont en aucune façon été mêlés à la rixe.

Les journaux qui soutiennent les patrons charbonniers ont prétendu qu'une délégation de vingt membres avait été nommée pour procéder au meurtre de Donger. J'ai vu plusieurs des listes d'ouvriers désignés pour le *picketing*. Elles sont écrites de la main même de Durand. Il est en prison. On ne pourra pas l'accuser de les avoir faites par précaution. Aucune de ces listes ne comprend le nom d'un seul des agresseurs.

Mais même chez les agresseurs, la préméditation sera difficile à établir. Que ceux-ci aient eu de mauvais sentiments à l'égard de Donger, cela est possible. Qu'ils aient agi avec une révoltante brutalité à son égard, cela est certain. Qu'ils soient venus là pour le guetter, pour le tuer, cela est autre chose.

Il y a des présomptions du contraire.

Donger, contrairement aux premières affirmations des journaux, avait quitté le travail après la matinée, et non à 6 heures. S'il n'avait pas passé son temps à boire, il n'eût pas été vraisemblablement sur le quai d'Orléans à 9 heures du soir.

L'attendre était donc inutile.

Mme Scheid, dont il était un des clients, et qui n'a d'ailleurs pas consenti à me donner d'indications, m'a cependant dit : « J'étais loin de me douter qu'il était là. Je le croyais rentré chez lui depuis longtemps. ».

Oui la préméditation est improbable.

Ce qui est infiniment plus probable, c'est que l'altercation entre Donger et ses agresseurs s'est exaspérée quand celui-ci a montré son revolver. Et ici je veux poser quelques questions à mon sens intéressantes.

Depuis quand Donger avait-il ce revolver ?

L'avait-il acheté lui-même ou le lui avait-on donné ?

M. le juge d'instruction peut retrouver le revolver : il a en mains les pouvoirs qui lui permettent les recherches chez les armuriers.

Nous serons heureux d'enregistrer la réponse à ces questions. Les agresseurs, n'avaient aucune arme. Et après avoir désarmé Donger, ils ne se sont pas servis de son arme contre lui. Ils n'avaient donc pas l'intention de tuer.

J'arrête là pour aujourd'hui ces considérations : elles suffisent à prouver dès maintenant que les journaux parisiens ont accepté les versions de la première heure, ont été aveuglé par leur passion antisyndicale et antisocialiste. Cela n'est pas pour nous étonner, nous sommes des ennemis pour eux. Rien de mieux. Ils sont avec le capitalisme. Nous sommes avec la classe ouvrière. Nous gardons nos positions respectives et nous continuons contre eux la bataille.

Pierre RENAUDEL (L'Humanité du dimanche 18 septembre 1910)